

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

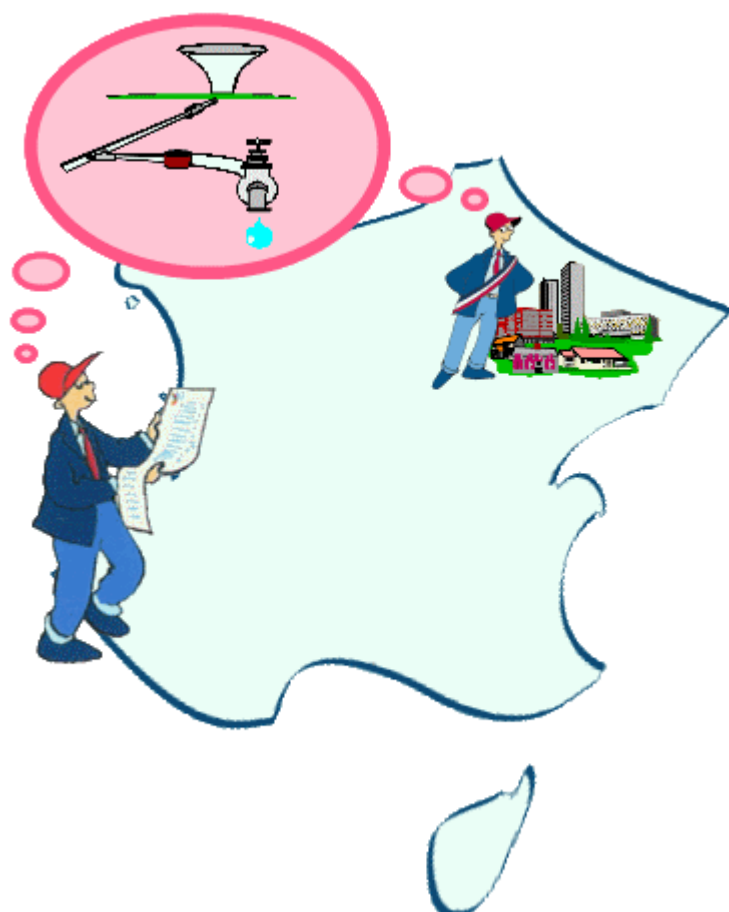
Conséquences de la Loi NOTRe

Réf. : JK002 15A

le jeudi 05 novembre 2015

Espace Hamelin

17 Rue de l'Amiral Hamelin
75 116 Paris Cedex



*Office
International
de l'Eau*

**Les Journées
de l'Office International de l'Eau**

Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

Transfert de compétences eau et assainissement

Après la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPAM) et la loi relative à la délimitation des régions, l’Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le 16 juillet dernier le texte portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**. Troisième volet de la réforme territoriale, **la Loi NOTRe vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux** (régions, départements, intercommunalités, communes).

Tout en préservant les communes comme collectivités locales de proximité, **l'une des mesures phares de la loi NOTRe est d'encourager la création d'intercommunalités et de leur transférer de manière systématique ou non de nouvelles compétences**. Le seuil minimal de constitution des intercommunalités a été abaissé à 15.000 habitants au lieu de 20.000.

En matière de compétence, l'eau et l'assainissement feront partie des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018. Le report sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Bien évidemment, le transfert des compétences reste une période de doutes et d’incertitudes pour les collectivités : le développement des infrastructures urbaines communales ne sera-t-il pas entravé ? Comment seront choisis les nouveaux investissements ? Quelles sont les modalités de transfert du patrimoine et des personnels communaux ? Comment harmoniser les modes de gestion et la tarification ? Autant de questions qui devront trouver des solutions adaptées aux contraintes et aux contextes locaux.

L'OIEau vous propose, au cours de cette journée, de débattre et d'échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse à vos légitimes interrogations, afin de vous préparer au mieux aux échéances à venir et à aborder de manière plus sereine le transfert des compétences eau et assainissement.

Objectifs de la journée :

- Faire un point sur le contexte réglementaire
- Echanger avec les collectivités ayant déjà engagé une réflexion sur la mise en œuvre du transfert de compétences sur leur territoire

Au programme de la journée :

- Contexte réglementaire : conséquences de la loi NOTRe
- Mise en œuvre du transfert de compétence
- Aspects financiers
- Transfert du personnel et du patrimoine
- Retours d'expériences

Public :

- Responsables de services Eau et Assainissement - Elus
- Experts du domaine de l'eau et de l'assainissement

Moyens pédagogiques

Présentations Power Point
Exposés avec études de cas et retours d'expérience
Questions/Réponses avec les participants
Progression pédagogique du programme
Interventions d'experts des domaines concernés



Remise d'une documentation pédagogique
Accès à J+1 au téléchargement des présentations pendant une période de 3 mois



Café d'accueil le matin
Déjeuner sur place inclus le midi

RENSEIGNEMENTS



Céline BERTHE

Tél. : 05 55 11 47 07

Fax : 05 55 11 47 01

Email : c.berthe@oieau.fr

www.oieau.org/cnfmf



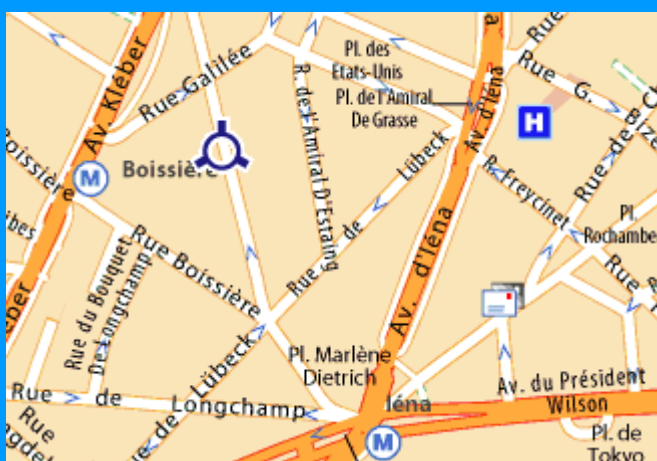
Se rendre à l'Espace Hamelin

METRO

Ligne 6 (Boissières)
Ligne 9 (Iéna)

BUS

Lignes 22 – 30 – 32 –
63 – 82





8h30

Accueil des participants

9h00

Aspects réglementaires

- Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- Loi NOTRe
- Présentation des différents types d'EPCI
- Devenir des syndicats ?

David-Nicolas LAMOTHE, A PROPOS

9h45

Mise en œuvre du transfert de la compétence

- Principe méthodologique
- Moyens humains et techniques
- Points clés
- Transfert du personnel : les critères à étudier
- Principales difficultés rencontrées et solutions préconisées

Jacques MALRIEU, OIEau

10h30

Questions/Réponses

10h45

Pause

11h00

Transfert de compétence : point de vue d'un trésorier

- Transfert du patrimoine et résultats de clôture : principes comptables

Intervenant à confirmer

11h30

Aspects financiers : impact des évolutions réglementaires

- Fixation des tarifs
- Charges du nouveau service intercommunal
- Stratégie financière de la communauté et mise en œuvre du programme d'investissement
- Retours d'expériences

Pierre BEJAJI et Douglas ZENI, STRATORIAL FINANCES

11h50

Transfert de la compétence eau potable : retour d'expérience de l'Eau du Bassin Rennais

- Présentation du contexte
- Zoom sur le transfert du personnel : méthode utilisée
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Conséquences sur l'organisation des équipes
- Recommandations et clés de réussite
- Réflexion sur le transfert du patrimoine

David CLAUSSE, Eau du Bassin Rennais

12h15

Questions/Réponses

12h30

Déjeuner

14h00

Participation interactive !



14h10

Transfert du patrimoine : retour d'expérience d'Eau du Ponant

- Présentation du contexte
- Actualisation de la valeur comptable
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Transfert du personnel : retour d'expérience

Intervention à confirmer

14h40

Retour d'expérience d'un syndicat

- Présentation du contexte
- Mise en œuvre du transfert de la compétence
- Transfert du patrimoine ?
- Transfert du personnel ?
- Perspectives ?

Intervenant à confirmer

15h10

Questions/Réponses

15h20

Pause

15h35

Transfert de compétence « production d'eau potable » au Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon : un challenge réussi !

- Présentation du contexte
- Mise en œuvre du transfert de la compétence
- Transfert du personnel et du patrimoine ?
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Recommandations et clés de la réussite

Antoine FAZIO, SCE et Joseph BOIVENT, Président du SMPBC

16h20

Questions/Réponses

16h30

Débat sur la problématique du transfert des compétences

- Impacts organisationnels ? financiers ?
- Transfert ou délégation ?
- Impact sur la gouvernance ?
- Impact pour le personnel ?

Jacques MALRIEU, OIEau

17h15

Clôture de la journée

Jacques MALRIEU, Office International de l'Eau

Un bulletin par personne à retourner :

- **par courrier**
OIEau – CNFME
22 rue Edouard Chamberland
87 065 LIMOGES Cedex
- **par fax**
05 55 11 47 01
- **par email**
inscription@oieau.fr

Réf. : JK002 15A

Transfert de compétences eau et assainissement

05 novembre 2015 – Paris / Espace Hamelin

PARTICIPANT

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

POSTE OCCUPE : DATE DE NAISSANCE :/...../.....

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SOCIETE

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TEL : FAX : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SIRET : TVA : CODE NAF.....

Responsable formation

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

Personne en charge du dossier

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de la société à laquelle doit être envoyée la convocation)

Pour tout paiement par un tiers, si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu au 1er jour de la formation vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TEL : FAX : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SIRET : TVA : CODE NAF.....

INSCRIPTION DANS LE CADRE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Indiquer la répartition des heures de formation

- Sur le temps de travail : heures
- Hors du temps de travail : heures
- Sur le plan de formation : heures

Fait à le/...../.....

CACHET et SIGNATURE
Prénom, NOM et qualité du signataire

L'Office International de l'Eau est une association Loi 1901, déclarée en tant qu'organisme de formation sous le n°74870006087

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

SIRET : 314 901 729 00033 – N° TVA : Fr 833 1490 17 29

INSCRIPTIONS

Après réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir convention et convocation 15 jours avant le début de la journée

REDUCTION SNCF

Pour bénéficier d'une réduction de 20% sur un A/R en 1^{ère} ou 2^{ème} classe sur le réseau France Métropole, demandez-nous un coupon réduction

ANNULATIONS

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la journée, 80% du prix d'inscription sera facturé. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier ou télécopie).

Tarif : 489€ HT/participant

(ou tarif EARLY : 449 € HT si inscription reçue au CNFME au plus tard 6 semaines avant la journée)

Cadre réservé à l'OIEau
N° référence client :

Cadre réservé à l'OIEau
N° référence client :